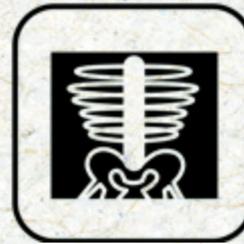
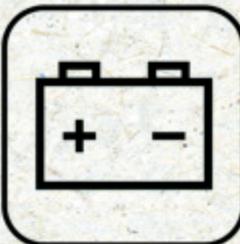
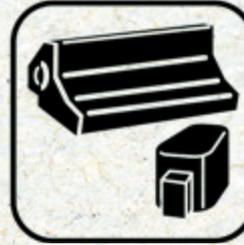
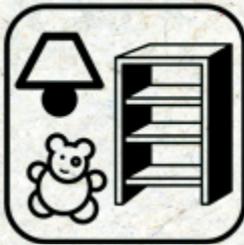
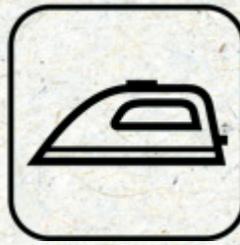




Les déchets des entreprises **À SAINT-PIERRE**



QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?

Est un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, tout matériau ou produit que son détenteur destine à l'abandon. » Le producteur du déchet est responsable de son élimination.

Code de l'environnement des provinces Sud et Nord - Livre IV Titre II art 421-2

Attention : Il existe plusieurs catégories de déchets, chacune répondant à des conditions de stockage et d'élimination particulières.

LES GRANDES CATÉGORIES DE DÉCHETS

LES DÉCHETS INERTES

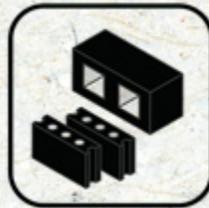
Les déchets inertes sont composés essentiellement de déchets provenant des chantiers du bâtiment et des travaux publics, ainsi que des activités industrielles dédiées à la fabrication de matériaux de construction.



GRAVATS



CARRELAGE



TUILÈS/BRIQUES



TERRE/DÉBLAIS

- ✓ Ne produisent aucune réaction physique, chimique, biologique en contact avec d'autres matières.
- ✓ Ne sont pas biodégradables.
- ✓ Ne brûlent pas.
- ✓ Ne présentent pas de caractère dangereux.
- ✓ Peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés.

LES DÉCHETS NON DANGEREUX

Les déchets non dangereux (DND) des entreprises, anciennement appelés déchets industriels banals (DIB), peuvent se détériorer mais ne présentent pas de caractère dangereux ou infectieux.



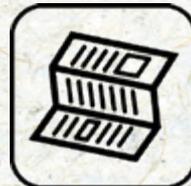
ENCOMBRANTS



PNEUS



DÉCHETS VERTS



PAPIER



VERRE



PLASTIQUE



MÉTAUX



BOIS



CÂRTON

- ✓ Peuvent se détériorer, se décomposer, fermenter ou rouiller.
- ✓ Ne présentent pas de caractère dangereux.
- ✓ Peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

(DEEE OU D3E)

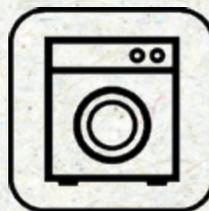
Il s'agit d'une catégorie de déchets constituée des équipements en fin de vie, fonctionnant à l'électricité ou via des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs.



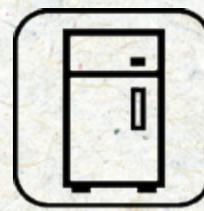
ÉCRANS



PETITS APPAREILS
ÉLECTROMÉNAGERS



GROS
ÉLECTROMÉNAGERS
HORS FROID

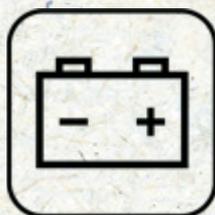


GROS
ÉLECTROMÉNAGERS
FROID

- ✓ Ne doivent pas être jetés dans la poubelle classique.
- ✓ Nécessitent des conditions particulières de stockage.
- ✓ Nécessitent des traitements spécifiques à leur élimination ou leur valorisation.

LES DÉCHETS DANGEREUX

Les déchets dangereux (DD) des entreprises, anciennement appelés déchets industriels spéciaux (DIS), contiennent des éléments nocifs et/ou toxiques pouvant générer des risques ou des nuisances en raison de leur caractère inflammable, explosif, toxique, corrosif ou irritant.



BATTERIES



HUILE DE
VIDANGE



SOLVANTS/
PEINTURE



PILES



ÉCLAIRAGE



CARTOUCHES
D'ENCRE



DARSI
Déchets d'Activité de soins à
Risques Infectieux

- ✓ Ne doivent pas être jetés dans la poubelle classique
- ✓ Nécessitent des conditions particulières de stockage
- ✓ Nécessitent des traitements spécifiques à leur élimination ou leur valorisation



LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE MÉLANGÉES.

Le coût de traitement des déchets dangereux étant plus élevé, ils doivent être dirigés vers des filières spécialisées. **Un déchet non dangereux souillé par un déchet dangereux devient un déchet dangereux.**

Les déchets ont tous une filière de recyclage, si vous mélangez vos déchets, il n'y aura pas de valorisation.

LES CONTACTS LOCAUX POUR LE RAMASSAGE OU LE TRAITEMENT SPÉCIFIQUE DES DÉCHETS

SYSTEME D

Collecte des déchets d'entreprises et de particuliers.
Contact : Jean Paul Vigneau 55 51 54

YANNICK CAMBRAY

Collecte des déchets d'entreprises et de particuliers.
Contact : Yannick Cambray 41 40 08 / 55 40 08

IMPERMEMBRANES

Broyage du papier.
Contact : Adrien Ruault 41 25 64

GUIBERT FRERES

Enlèvement des huiles noires (à partir de 200 L), eaux souillées aux hydrocarbures.
Contact : 41 33 26 / 41 23 07

SYLVAIN PORTAIS

Collecte des déchets d'entreprises.
Contact : 41 55 55 / 55 55 41

DOMINIQUE THÉAULT

Gestion des liquides frigorigènes (R407A, R410A, R404A, R407C, R134A)
Contact : 55 25 01

LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DES VÉHICULES HORS D'USAGE

La demande d'enlèvement d'épave automobile doit être présentée par écrit sur le formulaire à retourner signé au secrétariat de la mairie, 24 Rue de Paris.

Téléchargez le formulaire sur le site : <http://www.mairie-stpierre.fr>



INFO PRATIQUE

A votre arrivée à la déchèterie, en fonction du type de véhicule et des volumes amenés, vous serez dirigé soit en déchèterie soit au pont bascule.

Ps : au pont bascule, on trie aussi les déchets !



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.

LES DÉCHETS DES MÉTIERS DE BOUCHE



Boucherie, charcuterie traiteur, préparation de plats à emporter, boulangerie pâtisserie, restaurateurs...

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire des **déchets non dangereux** ou **déchets industriels banals**.

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les déchets organiques sont à trier comme indiqué ci-dessous (à partir de 2020):

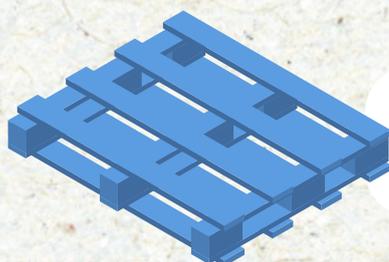
Les invendus (sans emballage !) Divers : épiluchures, coquilles d'œufs	À déposer en plateforme de compostage
Graisses de cuisson	À déposer en déchèterie en bidon
Huiles de friture	À déposer en déchèterie en bidon

Les déchets d'emballage sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Cartons d'emballage	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie pour recyclage
Boîtes de conserves/contenants en plastique/ briques alimentaires	À déposer en déchèterie pour recyclage
Polystyrène	À déposer en déchèterie pour recyclage
Verre	À déposer en déchèterie pour recyclage dans le BTP

Les déchets non dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Palettes non traitées	À déposer en déchèterie pour compostage
Palettes traitées	Doivent être ramenées chez TMSI sur le quai
Papiers bureautique	À déposer en déchèterie zone papiers /journaux/magasines



LES DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE ABANDONNÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE !

À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire deux types de déchets différents :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les **déchets non dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie pour recyclage
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magasines
Gants à usage unique / lingettes	À déposer en déchèterie aux encombrants
Divers matériel nettoyage usagé	À déposer en déchèterie aux encombrants

Les **déchets dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Bidons de javel, ammoniac, alcool à brûler	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Aérosols	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Emballages de certains produits détergents, décapant, désinfectant, fongicide, détartrant	À déposer en déchèterie (si classés comme dangereux) en zone déchets dangereux diffus



INFO PRATIQUE

Un certain nombre de déchets de votre activité sont délicats à classer dans l'une ou l'autre de ces catégories. Leur appartenance à la famille des **déchets non dangereux** ou **dangereux** est déterminée par la **présence ou non de composants dangereux** (alcalis, solvants, acides ...). Pour avoir plus d'informations consultez les fiches de données sécurité que vous pouvez obtenir auprès de vos fournisseurs.

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type carré orange.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS IMPRIMERIE – SÉRIGRAPHIE

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire deux types de déchets différents :

Des déchets **Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les **déchets non dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Films plastiques	À déposer en déchèterie pour recyclage
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie
Polystyrène	À déposer en déchèterie pour recyclage
Papiers vierges et imprimés bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magasines
Plaques offset monométalliques	À déposer en déchèterie en zone métaux
Chiffons et emballages souillés	À déposer en déchèterie en zone encombrants

Les **déchets dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Encres	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Solvants et diluants	
Révélateurs et fixateurs usagés	
Toner	
Films photographiques	
Huiles et lubrifiants	
Produits d'entretien du matériel	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type **carré orange**.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS DE SOIN DU CORPS : COIFFURE, ESTHÉTIQUE

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire deux types de déchets différents :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les **déchets non dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Emballages plastiques : flacons, tubes..	À déposer en déchèterie pour recyclage
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie
Polystyrène	À déposer en déchèterie pour recyclage
Cheveux	À déposer en déchèterie aux encombrants
Cotons et mouchoirs imbibés, gants latex	
Cire, bandes de cire	
Aluminium (papiers souillés)	
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magazines

Les **déchets dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Bidons de solvants	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Bombes aérosols de laque, mousse ...	
Cartouches d'imprimantes	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type carré orange.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS DE LA RÉPARATION DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

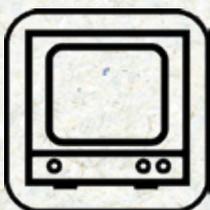
Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire trois types de déchets différents :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets électriques et électroniques** :

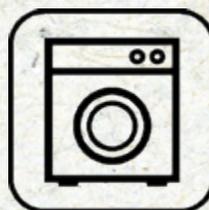
Les DEEE : déchets d'Équipements Électriques et Électroniques regroupent les objets alimentés par des courants électriques ou électromagnétiques (fournis par des piles, des prises secteur ou des batteries).



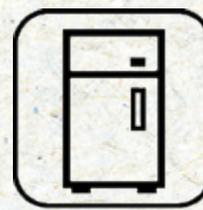
ÉCRANS



PETITS APPAREILS
ÉLECTROMÉNAGERS



GROS
ÉLECTROMÉNAGERS
HORS FROID



GROS
ÉLECTROMÉNAGERS
FROID

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs...** Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les **déchets non dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Emballages plastiques : flacons, tubes..	À déposer en déchèterie pour recyclage
Emballages Cartons, papiers	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie
Polystyrène	À déposer en déchèterie pour recyclage
Palettes non traitées	À déposer en déchèterie pour compostage
Palettes traitées	Doivent être ramenées chez TMSI sur le quai. Les déchets ne doivent pas être abandonnés sur la voie publique
Sangles et autres chutes plastiques	À déposer en déchèterie aux encombrants
Chutes de câbles	À déposer en déchèterie zone métaux
Divers pièces détachées (façades...)	À déposer en déchèterie zone DEEE
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magazines

Les déchets électroniques et électriques sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Electroménagers /petits et gros	À déposer en déchèterie en zone DEEE (les déchets d'équipement électrique et électronique sont renvoyés en métropole/filière de recyclage)
Tubes cathodiques	
Ecrans à cristaux liquides	
Cartes électroniques	
Ordinateurs	
Piles batteries et accumulateurs	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus

Les déchets dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Cartouches d'imprimante	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
-------------------------	--



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type carré orange.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DE L'ACTIVITÉ DE PHOTOGRAPHE

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire deux types de déchets différents :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les déchets non dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Emballages plastiques	À déposer en déchèterie pour recyclage
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie
Chutes de papier photo et pellicules	À déposer en déchèterie aux encombrants
Chiffons et essuie-mains souillés	À déposer en déchèterie aux encombrants
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magasines

Les déchets dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Bains de fixateur	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Bains de révélateur	
Flacons vides de fixateurs et de révélateurs	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type carré orange.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DE DISTILLATION D'ALCOOLS ET EAUX DE VIE

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire une catégorie de déchets :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

La dégradation des résidus de distillation peut causer des pollutions organiques s'ils sont mal gérés.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les déchets non dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Cidresses	Passer au pont bascule pour contrôle avant la plateforme de compostage
Vinasses	
Autres jus	
Noyaux, pépins	
Pulpes de fruits peaux	
Drèches	
Bidons de produits de nettoyage des locaux	

À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DE LA FLEURISTERIE

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire deux types de déchets différents :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les déchets non dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Déchets végétaux	À déposer en déchèterie pour compostage
Pots en plastique	À déposer en déchèterie aux encombrants
Pots en terre	À déposer en déchèterie zone gravats
Cagettes bois	À déposer en déchèterie pour compostage
Emballages plastiques	À déposer en déchèterie pour recyclage
Polystyrènes	À déposer en déchèterie pour recyclage
Emballages cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magazines

Les déchets dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Restes de produits phytosanitaires	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Emballages de produits phytosanitaires	
Bombes aérosols	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type carré orange.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS DE TRAVAIL DES MÉTAUX

Métallerie-serrurerie, mécanique générale, traitement des surfaces...

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire trois types de déchets différents :

Des **déchets inertes** :

Ces déchets ne présentent **aucun caractère dangereux**. Ils sont stables : ils ne subissent aucune modification chimique ou biologique au cours du temps. Ils peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés.

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les déchets inertes sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Métallerie/serrurerie

Gravats	À déposer au centre technique de traitement des déchets (pont-bascule). Au pont bascule, le tri des déchets se fait aussi.
Carrelage	
Terre	

Les déchets non dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

En commun métallerie-serrurerie, mécanique générale, traitement des surfaces

Emballages plastiques	À déposer en déchèterie pour recyclage
Polystyrènes	
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magasins
Copeaux et chutes de métaux d'alliages	À déposer en déchèterie zone métaux
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés à déposer en déchèterie pour recyclage

En métallerie-serrurerie

Vitrage	À déposer en déchèterie aux encombrants
Plaques de plâtre	À déposer en déchèterie en zone gravats
Bois de dépose	À déposer en déchèterie en zone bois traités

Les déchets dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

En commun métallerie-serrurerie, mécanique générale, traitement des surfaces

Emballages vides souillés	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Chiffons et papiers souillés	À déposer en déchèterie aux encombrants

En traitement de surfaces

Résidus d'huiles, essence, pétrole	A faire collecter par l'entreprise Guibert frères (41 33 26 /41 23 07)
------------------------------------	---

En métallerie-serrurerie

Cartouche de colle et silicone	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Huile de coupe usagée	
Solvant usagé	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type **carré orange**.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS RÉPARATION / MÉCANIQUE / TRANSPORT

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire deux types de déchets différents :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les **déchets non dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Pneu déjanté	Pont-basculé/ centre technique de traitement des déchets dans le respect des consignes de tri
Pièces de tôles	À déposer en déchèterie en zone métaux
Disques d'embrayage	
Plaquettes de freins (sans amiante)	
Pots d'échappement	
Amortisseurs	
Filtres à air	À déposer en déchèterie en zone encombrants
Pare-chocs	
Phares	
Pré-filtres et filtres de plafonniers de cabine de peinture	
Pare-brise	À déposer en déchèterie en zone gravats
Emballages plastiques films	À déposer en déchèterie pour recyclage
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magasins
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés à déposer en déchèterie pour recyclage

Les déchets dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Huiles de vidange usagées	Contacter Guibert frères pour la collecte au 41 33 26/41 23 07
Batteries	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Restes de peintures	
Solvants usagés	
Filtres à huile et à gasoil	
VHU dépollués	Passer au pont bascule/centre technique de traitement des déchets. Dans le respect des consignes de tri.



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type **carré orange**.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES MÉTIERS DU BÂTIMENT

Terrassement-canalisation, couverture, chauffage, maçonnerie, peinture /revêtement, plomberie, électricité, plâtrerie, entretien et réalisation d'espace verts.

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire trois types de déchets différents :

Des **déchets inertes** :

Ces déchets ne présentent **aucun caractère dangereux**. Ils sont stables : ils ne subissent aucune modification chimique ou biologique au cours du temps. Ils peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés.

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les déchets inertes sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Gravats	Passer au pont bascule/centre technique de traitement des déchets. Dans le respect des consignes de tri.
Sable	
Béton	
Ciment	
Terre	

Les déchets non dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Polystyrène	À déposer en déchèterie pour recyclage
Bois	Passer au pont bascule/centre technique de traitement des déchets. Dans le respect des consignes de tri
Emballages plastiques (films)	À déposer en déchèterie pour recyclage
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie pour recyclage
Métaux	Passer au pont bascule/centre technique de traitement des déchets. Dans le respect des consignes de tri
Bois, isolants, bardages, bardeaux feutre	Passer au pont bascule/centre technique de traitement des déchets. Dans le respect des consignes de tri
Palettes non traitées	À déposer en déchèterie pour le composte
Verre	À déposer en déchèterie pour le recyclage
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magasins

Les déchets dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Pots de peintures vides ou périmés	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Cartouches de colle ou silicone	
Bidons de solvants, diluants, décapants	
Huiles de décoffrage minérales	
Autres emballages vides souillés	
Chiffons souillés	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type **carré orange**.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES MÉTIERS DE LA SANTÉ

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire deux types de déchets différents :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les DARSIS sont des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

À Saint-Pierre et Miquelon les DARSIS sont traités par le banaliseuse à déchets infectieux du centre Hospitalier François Dunan.

Les déchets de soins à trier sont :

- ✓ Les matériaux coupants, piquants, tranchants.
- ✓ Les déchets mous (pansements, compresses...).
- ✓ Les objets souillés par du sang ou autre liquide biologique.
- ✓ Les déchets anatomiques humains.
- ✓ Les déchets dangereux (médicaments non utilisés, pièces anatomiques, déchets générés par les traitements anticancéreux...).

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les **déchets non dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Emballages plastiques	À déposer en déchèterie pour recyclage
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie
Polystyrène	À déposer en déchèterie pour recyclage
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magazines
Verres	À déposer en déchèterie pour recyclage en BTP

Les déchets dangereux sont à trier comme indiqué ci-dessous :

DASRI	Sont traités dans le banaliseur à déchets infectieux du centre Hospitalier François Dunan
Déchets de radiologie	Tous les déchets médicaux sont stockés au centre Hospitalier François Dunan, puis renvoyés en France dans une filière de recyclage spécialisée
DEE (type pace makers)	
Amalgames dentaires	
Reste de produits chimiques	
Chiffons et papiers souillés	
Déchets chimiques (médicaments, verrerie médicamenteuse, produits cytotoxiques)	
Pièces anatomiques	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type carré orange.



À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



LES DÉCHETS DES MÉTIERS DU TRAVAIL DU BOIS

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire deux types de déchets différents :

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.

Les **déchets non dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Copeaux ,sciures, plaquettes de bois	À déposer en déchèterie en zone bois non traités
Chutes de bois non traitées	À déposer en déchèterie en zone bois non traités
Bois de dépose	À déposer en déchèterie en zone bois traités
Chutes de panneaux agglomérés, MDF	À déposer en déchèterie en zone bois traités
Isolant	À déposer en déchèterie en zone encombrants
Vitrage	À déposer en déchèterie en zone gravats/inertes
Plaques de plâtre	
Palettes traitées	Doivent être ramenées chez TMSI sur le quai
Palettes non traitées	À déposer en déchèterie pour compostage
Polystyrène	À déposer en déchèterie pour recyclage
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie
Métaux	À déposer en déchèterie en zone métaux
Chiffons et gants souillés	À déposer en déchèterie en zone encombrants

Les **déchets dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Emballages et bidons souillés	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Solvants usagés	
Cartouches de colle de silicone	
Bombes aérosol vides	
Résidus de produits de finition (peinture, vernis lasure...)	



INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type carré orange.

